

|   |   |  |  |
|---|---|--|--|
| <p style="text-align: center;">Centre<br/>Hospitalier<br/>Intercommunal<br/>du Pays des Hautes Falaises</p> |  | <p style="text-align: center;"><b>DECISION</b></p> <p>Objet : Ouverture d'un concours externe sur titres pour le recrutement d'un Technicien Supérieur Hospitalier</p> | <p>N° d'ordre : 2023-62<br/>Date de rédaction : 23 octobre 2023<br/>Page 1 Sur 1</p> |
|---|---|--|--|

Le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises de FECAMP

### DECIDE

L'ouverture d'un concours externe sur titres en application du décret n° 2011-744 du 27 juin 2011 portant statut particulier des techniciens et techniciens supérieurs de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir :

- **un poste de Technicien Supérieur Hospitalier ouvert dans la spécialité techniques biomédicales**

Peuvent être admis à concourir :

- Les candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret N° 2007-196 du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités mentionnées aux articles 1<sup>er</sup> et 2 de l'arrêté du 12 octobre 2011 dans l'un des domaines correspondant aux fonctions statutairement dévolues aux techniciens supérieurs hospitaliers.

A l'appui de sa demande, le candidat doit joindre les pièces suivantes :

- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre (lettre de motivation) ;
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formations suivies, et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;
- Les titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
- Une photocopie du livret de famille ou la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne ;
- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national ;
- Le cas échéant, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé (fourni par la Direction des Ressources Humaines) ;
- Une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2).

Le concours externe sur titres est constitué d'une phase d'admissibilité et d'une épreuve d'admission.

**La phase d'admissibilité** du concours externe sur titres consiste en la sélection, par le jury, des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours.

Le jury examine les titres de formation en tenant compte de l'adéquation de la formation reçue à la spécialité pour laquelle concourt le candidat ainsi que des éventuelles expériences professionnelles.

**L'épreuve d'admission** au concours externe sur titres consiste en un entretien à caractère professionnel avec le jury se décomposant :

— en une présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un technicien supérieur hospitalier de 2e classe notamment dans la spécialité dans laquelle il concourt ainsi que sa capacité à animer une équipe (durée de l'exposé par le candidat : 5 minutes) ;

— en un échange avec le jury à partir d'un texte court comportant plusieurs questions techniques relatives à la spécialité dans laquelle il concourt visant à apprécier ses connaissances, son potentiel et son comportement face à une situation concrète (durée : 25 minutes au plus).

La durée totale de l'épreuve est de 45 minutes dont 15 minutes de préparation ; cette épreuve est notée de 0 à 20 (coefficient 4).

Nul ne peut être admis si la note obtenue à l'entretien est inférieure à 40 sur 80.

Les candidatures doivent être adressées avant le 23 novembre 2023 à :

Monsieur le Directeur  
Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises  
100, avenue du Président François Mitterrand  
76400 FECAMP

La fiche de poste est disponible sur demande à la Direction des Ressources Humaines.

FECAMP, le 23 octobre 2023

Le Directeur,

Richard LEFEVRE

